



Saint Jean, le 12 juin 2025

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District Haute-Garonne de Football qui aura lieu le **27 juin 2026 à 19h30** (accueil à partir de 18h30) à la salle du Canal des deux mers – place du boulodrome, 31 150 Lespinasse.

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2024
- Le budget prévisionnel 2025/2026
- La profession de foi – Election partielle au Comité de Direction
- Modification statutaire
- Règlement Intérieur
- Une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence) \*

\* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- Par un licencié de votre club
- Par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, dans les meilleurs délais et, si possible avant le 25 juin 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Jean-Marc SENTEIN**  
Président du District  
Haute-Garonne de Football

### Article réglementaire concernant les Assemblées Générales

#### **12.1 Composition**

« Les clubs sont tenus d'être présents ou représentés aux Assemblées Générales sous peine d'une amende dont le montant est fixé, chaque année, par le Comité de Direction. (Amende fixée à 125 €) »